L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73 — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 7 MARS 1878. — 51me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIETAIRES-EDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS. JEUDI MATIN, 7 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par A. Marks, Levy & Co, dans leurs salles d'encan, habillements, lingerie, chapeaux etc.

Par E. Guinault, à la Métairie, au coin des rues Napoléon et Orléans, une vacherie.

Par C. Valsin, à l'imperter's Bonded Warehouse, No 6 rue Decatur, 29 futailles, eau-de-vie.

LA RÉFORME DU JURI.

A propos de deux acquittements récents qui viennent de scandaliser la communauté, l'un d'un fonctionnaire public sur lequel pesait la grave accusation d'avoir détourné les registres et les archives de l'important bureau confié à sa garde, l'autre d'un homme qui était sous le coup d'une odieuse accusation de meurtre, nous aurions pu reproduire un des nombreux articles que nous avons écrits depuis vingt ans dans ces colonnes sur les vices inhérents à notre institution du jury. Nous n'avons pas, en effet de nouveaux arguments à offrir, car nous avons presque épuisé le sujet.

Plusieurs de nos confrères commentant le dernier de ces acquittements, ont cru devoir présenter quelques observations sur la nécessité d'une réforme, mais leurs critiques seront, comme l'ont été les nôtres, oubliées dans quarante-huit heures. C'est l'histoire des précautions à prendre pour éviter dans les incendies la perte des existences humaines. Survient-il une de ces grandes catastrophes qui frappent d'horreur un pays entier, toute la presse fulmine et prêche à l'envi l'adoption de précautions pour éviter le retour d'une calamité semblable. Quelques essais sont proposés. On en parle pendant huit jours et puis l'on retombe dans la routine et l'apathie habituelles jusqu'à ce qu'une autre effroyable conflagration remette le sujet à l'ordre du jour.

Lorsque, pour la première fois, nous avons démontré l'absurdité de la règle de l'unanimité du jury, on nous a regardé comme un impie touchant à l'arche sainte des vieilles traditions britanniques. Ce n'est que quelques années plus tard que la presse de New-York, émue à son tour par la multiplicité des acquittements scandaleux, s'est décidée à critiquer cette base si peu solide de l'institution du jury. Mais il paraît que le mal n'était pas allé encore assez loin, car les attaques n'ont été que passagères et l'unanimité a continué à être la règle dans tous les Etats de l'Union.

S'il y a quelque chose de surprenant, c'est assurément qu'avec une pareille règle il y ait des coupables condamnés. Il est vrai que la plupart du temps ce sont des pauvres diables qui n'ont pas les moyens d'acheter la conscience d'un ou deux jurés ou de payer un avocat assez habile pour les tirer d'affaire par quelque artifice de chicane.

Nous avons toujours soutenu que tant que la règle de l'unanimité serait maintenue, il serait impossible d'avoir une justice à balances égales. Il y a bien d'autres réformes à introduire dans notre législation de procédure criminelle, mais comme la Législature ne fera évidemment rien à cette session, nous croyons inutile de répéter nos remarques précédentes sur ce sujet. Disons seulement qu'il faudrait refaire un code complet.

LES CHINOIS AUX ETATS UNIS.—M. Wellse, du Kentucky, au nom du comité "on Education and Labor," a remis à la Chambre des représentants son rapport sur la question chinoise. Voici l'analyse de ce document :

La population chinoise dans les Etats du Pacifique est d'au moins 150,000 âmes et menace d'envahir dans un avenir prochain la population de ces localités par des races combinées. L'ouvrier chinois a quelques qualités : il est frugal, économe, laborieux, patient et honnête; il apprend facilement un état ; et c'est incontestable que la Californie a retiré de grands avantages matériels du travail asiatique. Mais les qualités sont largement contrebalancées par le défaut de vues larges. Un émigrant chinois n'a pas ce sentiment du "home," ce respect de soi-même et cet esprit d'indépendance qui caractérisent les plus humbles ouvriers américains. Ses habitudes personnelles et morales sont dégradantes. Il n'a aucune idée de l'égalité et il n'observe pas les règles d'hygiène sanitaires. Un Chinois aimant ce que nous détestons, admirant ce que nous méprisons et considérant comme des vertus ce que nous regardons comme des vices. Leurs idées religieuses sont abominables. Il n'ont des superstitions ridicules. Leur système d'éducation est défectueux et leur divination décrépite. Les coolies viennent en Amérique pour amasser de l'argent. La crainte des amendes ou de la prison n'a pas de prise sur eux. Ils ne comprennent pas les obligations sociales.

La plus légère offense envers un mot pas se mêler aux Américains, dont ils vivent à l'écart, sans le moindre désir d'assimilation. Quand ils ont de l'argent, ils l'envoient ou le portent en Chine. On ne peut compter sur eux ni comme ni jurés ni comme membres d'un jury. Ils diffèrent des Américains par la couleur de la peau, la taille, les traits, le costume, les coutumes et la langue.

La conclusion est qu'il faut restreindre ou prohiber l'immigration chinoise.

Le comité a joint à son rapport la résolution suivante :

Attendu qu'il semble que la grande majorité des immigrants chinois ne sont pas disposés à se conformer à nos institutions à devenir résidents permanents de notre pays et à accepter les droits et les responsabilités de la qualité de citoyen, et

Attendu qu'il a été démontré amplement qu'une pareille immigration est incompatible avec le bien-être et la prospérité de notre peuple, et conséquemment

Résolu que le président des Etats-Unis est requis d'ouvrir immédiatement une correspondance avec les gouvernements de la Chine et de la Grande-Bretagne, en vue d'assurer un changement ou une abrogation de tous les stipulations des traités existants qui permettent l'immigration illimitée des Chinois aux Etats-Unis.

LES ETATS-UNIS ET L'EXPOSITION.

M. McCormick adresse la circulaire suivante aux exposants américains :

Le navire des Etats-Unis Portsmouth est maintenant au chantier maritime de Brooklyn, prêt à recevoir des exhibitions pour l'Exposition de Paris. Il partira positivement le 18 mars. Les exposants qui désirent expédier par ce navire voudront bien envoyer immédiatement à ce bureau les listes approximatives, dimensions et nombre de leurs colis. Toutes dépenses relatives au transport des marchandises au navire doivent être supprimées par l'exposant, et les marchandises devront être livrées le 14 mars au plus tard. Les expéditeurs en dehors de la ville de New York qui n'ont pas encore choisi les personnes auxquelles ils adresseront les lettres de chargement, et qui n'auront pas encore pourvu au transbord de leur marchandises des gares de chemin de fer ou des quais au Portsmouth, devront faire ce choix immédiatement. Les marchandises peuvent être livrées au quantier maritime à Brooklyn tous les jours excepté le dimanche, de 9 heures du matin à 4 heures et demie de l'après-midi. L'attention de l'exposant est appelée encore sur l'importance de se conformer, pour la facture, l'emballage et la marche d'ensemble de leur marchandises, aux instructions données dans ce bureau. Des reçus seront donnés au nom du commissaire général, pour toutes marchandises livrées au navire en bonne condition et dument estuariées. L'officier commandant le navire des E.-U. Portsmouth ne donnera pas de reçus. Il est probable que cette occasion sera la dernière pour les exposants américains d'envoyer gratuitement leurs articles à l'Exposition.

$2
$2
$2
$2
$2

Loterie de l'Etat de la Louisiane

$30,000
$30,000
$30,000
$30,000

—On a vendu dernièrement à Louisville une ménagerie par autorité de justice. Les lions ont été adjugés à $100 chacun; ce n'est vraiment pas cher; il y a des oh non qui se vendent davantage. Un éléphant a trouvé preneur à $1,500; ce prix n'a rien d'exorbitant, et celui qui aurait voulu jouer un nabab en se promenant sur le dos de ce pachiderme pourrait se payer ce luxe à bon marché. Quant aux léopards on les donnait presque pour rien, on n'en a tiré que $60 pour chacun. C'était le moment d'en acheter un pour tenir lieu de chien de garde, par exemple à proximité d'un cabaret des bas quartiers; mais auraient-ils été des gardiens assez incorruptibles ?

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Nous avons à régler un arriéré avec le théâtre de l'Opéra.

Nous avons regretté que des occupations inattendues nous aient empêché de répondre vendredi soir à l'invitation de l'Association Dramatique Orléanaise qui a donné dans le foyer de l'Opéra à ses invités une charmante soirée dramatique et dansante. Un de nos amis plus heureux que nous, nous rapporte que le spectacle a eu beaucoup de succès et que les honneurs du petit bal qui l'a suivi ont été très galamment faits par les membres de l'Association.

Dimanche, nos deux clubs dramatiques ont recueilli une ample moisson d'applaudissements.

Dans les *Deux Orphelines*, jouées par le Club Dramatique Louisianais, les artistes qui ont eu le plus de succès sont Mme Vesian qui a fait un type réussi de la Frochard, Mlle Ève Dabieteen qui a rendu avec dignité et expression le rôle d'Henriette, Mlle Estelle D., touchante dans celui de l'aveugle et Mme Rossi très convenable dans celui de la comtesse.

Du côté des messieurs nous signalerons particulièrement M. Llambias, le rémouleur, M. Barjac, Jacques, M. de l'Etang, le chevalier, et M. Garbert, Picard. Tous les autres ont contribué à rendre l'ensemble de la représentation excellente.

Les *Chevaliers du Pince nez*, joués par l'Association dramatique orléanaise, ont eu un franc succès de gaieté grâce au talent déployé par les artistes, parmi lesquels nous citerons MM. Edgard Filié, J. Davis, H. Descommes et Lazare et Mmes. Juliette S; Jean, Cadic, Deodée, Rossi.

La représentation était au bénéfice de M. Durand, directeur de la compagnie française, mais bien qu'elle eût attiré un auditoire respectable, elle n'a pas produit une recette assez fructueuse pour combler le déficit existant dans la caisse de la direction.

Aussi M. Durand s'est-il vu forcé de déclarer à ses artistes qu'il lui était impossible de remplir les conditions de son contrat avec eux, ses ressources personnelles étant épuisées par cinq mois d'exploitation avec des difficile contants.

Par suite de cette circonstance, les artistes se trouvent obligés de donner deux représentations afin de se procurer assez d'argent pour payer leurs dépenses et s'en retourner à New York. Ils se sont donc formés en société pour donner samedi en matinée *Marie Jeanne* et Dimanche soir *La Fée aux Roses*. La salle leur a été accordée gratuitement par M. Fourchy, président de la compagnie des Marchands, et l'orchestre leur a généreusement accordé son concours gratuit. Nous adressons en leur faveur un appel à la libéralité du public.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Le succès de mise Rose Eytinge dans le rôle si dramatique de Rose Michel dépasse ce que nous attendions d'elle d'après sa réputation. Cette artiste s'identifie si bien avec les émotions poignantes de son personnage, que ces émotions se répètent sur sa physionomie qui est une des plus expressives que nous ayons vues au théâtre. Nous avons donné précédemment l'analyse de la pièce. Il s'agit d'une femme qui découvre que son mari est l'auteur d'un crime et qui malgré l'horreur qu'elle en éprouve garde le secret de peur de ruiner le bonheur de sa fille. La diction de mise Eytinge est correcte et son jeu est très émouvant; elle a le feu sacré de l'art. Le rôle de Pierre Michel a été bien rendu par M. Studley, et M. Blake s'est montré excellent comédien dans celui de Meulinet.

On jouera *Rose Michel* tous les soirs de cette semaine et en matinée samedi.

Nous apprenons la mort de M. Nemours Lafon, à Galveston, Texas.

M. Lafon appartenait à une des anciennes familles créoles de Attakapas et était âgé de trente-quatre ans.

Nous remercions le commandant C. M. Schoenmaker, de la marine des Etats-Unis, inspecteur des Phares, de l'envoi qu'il nous a fait du rapport annuel du Bureau des Phares, au Secrétaire du Trésor.

SOCIÉTÉ DE SAINT MAURICE. — Nous voyons avec plaisir par le rapport annuel qui a déjà été publié dans nos colonnes, que la soc été d'assistance mutuelle de Saint Maurice continue avec succès son utile mission. Elle comprend actuellement 305 membres qui bénéficient des avantages de la mutualité. La société a pu faire face à toutes ses dépenses; elle n'a pas de dettes et a un actif de $2120 35.

M. Théodore Forrest est président honoraire, et Mr Paul Esteben, président actif de la société.

NEW CAMELIA. — L'ancien steamer Camelia, ayant été complètement reconstruit de la quille aux hautes œuvres, est à la veille de reprendre son service accoutumé sur le lac. Le "New Camelia" partira samedi, 9 mars, du fleuve, où il est pour le moment mouillé, pour le lac Pontchartrain, en passant par les jetées, les îles Chandeleur et Ship Island, et s'arrêtera à Biloxi et à la Baie St-Louis.

UN BILLET GAGNANT.—Mr Toby Bisnar des Champs-Elysées No. 150, certifie qu'ayant acheté, pour 25 cents, au bureau de Geo. W. Pendexter, rue Decatur 329, entre les rues du Quartier et de l'Hôpital, un quart du billet de combinaison Nos. 6—18—31, qui a gagné le premier prix capital de six mille piastres, au tirage de lundi 4 mars, de la loterie de l'Etat de la Louisiane, le quart du dit billet lui a été payé comptant et sur présentation au bureau de la compagnie.

BON PLACEMENT.—La grocerie située au coin des rues Bagatelle et Girod doit être vendue à l'amiable pour cause de départ. Elle fait d'excellentes affaires. C'est une occasion rare de faire un bon placement. Voir aux annonces.

Mardi prochain
Mardi prochain
Mardi prochain
Mardi prochain
Mardi prochain
Mardi prochain
Mardi prochain
Mardi prochain
Mardi prochain

PRÉPARATIFS DE L'ITALIE.—Le *Nouveau Journal*, de Vienne, raconte l'augmentation de la garnison de Rome, qui a eu lieu à l'occasion des funérailles de Victor-Emmanuel et que l'on continue en vue de maintenir l'ordre pendant le conclave, à l'intention que le gouvernement italien aurait de transférer, sans bruit, une grande partie de l'armée du sud au nord de la Péninsule :

Ces renforts, composés de 13 bataillons bersagliers, 2 brigade de cavalerie, avec un franc succès de gaieté grâce au talent déployé par les artistes, parmi lesquels nous citerons MM. Edgard Filié, J. Davis, H. Descommes et Lazare et Mmes. Juliette S; Jean, Cadic, Deodée, Rossi.

La représentation était au bénéfice de M. Durand, directeur de la compagnie française, mais bien qu'elle eût attiré un auditoire respectable, elle n'a pas produit une recette assez fructueuse pour combler le déficit existant dans la caisse de la direction.

Aussi M. Durand s'est-il vu forcé de déclarer à ses artistes qu'il lui était impossible de remplir les conditions de son contrat avec eux, ses ressources personnelles étant épuisées par cinq mois d'exploitation avec des difficile contants.

Par suite de cette circonstance, les artistes se trouvent obligés de donner deux représentations afin de se procurer assez d'argent pour payer leurs dépenses et s'en retourner à New York. Ils se sont donc formés en société pour donner samedi en matinée *Marie Jeanne* et Dimanche soir *La Fée aux Roses*. La salle leur a été accordée gratuitement par M. Fourchy, président de la compagnie des Marchands, et l'orchestre leur a généreusement accordé son concours gratuit. Nous adressons en leur faveur un appel à la libéralité du public.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.—Le succès de mise Rose Eytinge dans le rôle si dramatique de Rose Michel dépasse ce que nous attendions d'elle d'après sa réputation. Cette artiste s'identifie si bien avec les émotions poignantes de son personnage, que ces émotions se réfètent sur sa physionomie qui est une des plus expressives que nous ayons vues au théâtre. Nous avons donné précédemment l'analyse de la pièce. Il s'agit d'une femme qui découvre que son mari est l'auteur d'un crime et qui malgré l'horreur qu'elle en éprouve garde le secret de peur de ruiner le bonheur de sa fille. La diction de mise Eytinge est correcte et son jeu est très émouvant; elle a le feu sacré de l'art. Le rôle de Pierre Michel a été bien rendu par M. Studley, et M. Blake s'est montré excellent comédien dans celui de Meulinet.

On jouera *Rose Michel* tous les soirs de cette semaine et en matinée samedi.

Nous apprenons la mort de M. Nemours Lafon, à Galveston, Texas.

M. Lafon appartenait à une des anciennes familles créoles de Attakapas et était âgé de trente-quatre ans.

Nous remercions le commandant C. M. Schoenmaker, de la marine des Etats-Unis, inspecteur des Phares, de l'envoi qu'il nous a fait du rapport annuel du Bureau des Phares, au Secrétaire du Trésor.

SOCIÉTÉ DE SAINT MAURICE. — Nous voyons avec plaisir par le rapport annuel qui a déjà été publié dans nos colonnes, que la soc été d'assistance mutuelle de Saint Maurice continue avec succès son utile mission. Elle comprend actuellement 305 membres qui bénéficient des avantages de la mutualité. La société a pu faire face à toutes ses dépenses; elle n'a pas de dettes et a un actif de $2120 35.

M. Théodore Forrest est président honoraire, et Mr Paul Esteben, président actif de la société.

NEW CAMELIA. — L'ancien steamer Camelia, ayant été complètement reconstruit de la quille aux hautes œuvres, est à la veille de reprendre son service accoutumé sur le lac. Le "New Camelia" partira samedi, 9 mars, du fleuve, où il est pour le moment mouillé, pour le lac Pontchartrain, en passant par les jetées, les îles Chandeleur et Ship Island, et s'arrêtera à Biloxi et à la Baie St-Louis.

UN BILLET GAGNANT.—Mr Toby Bisnar des Champs-Elysées No. 150, certifie qu'ayant acheté, pour 25 cents, au bureau de Geo. W. Pendexter, rue Decatur 329, entre les rues du Quartier et de l'Hôpital, un quart du billet de combinaison Nos. 6—18—31, qui a gagné le premier prix capital de six mille piastres, au tirage de lundi 4 mars, de la loterie de l'Etat de la Louisiane, le quart du dit billet lui a été payé comptant et sur présentation au bureau de la compagnie.

BON PLACEMENT.—La grocerie située au coin des rues Bagatelle et Girod doit être vendue à l'amiable pour cause de départ. Elle fait d'excellentes affaires. C'est une occasion rare de faire un bon placement. Voir aux annonces.

—On écrit de Berlin à la *Gazette de Strasbourg* que l'empereur d'Allemagne, dans une conférence qu'il a eue avec le général chef de Moltke et avec le général Stosch, chef de l'amirauté, a arrêté les mesures à prendre au cas où des complications naîtraient en Orient.

Le comte de X... à sa femme.

—Tu sais, chère amie, ce secret que le marquis de B... m'avait confié, l'autre jour, je suis autorisé à te le dire.

—Oh ! je vous en dispense, dit la comtesse.

—Pourquoi donc ?

—Parce que, il y a huit jours, c'était été un secret... Tandis que, maintenant, ce n'est plus qu'une *nouvelle*.

$50,000
$30,000
$30,000
$30,000
$30,000

Mardi, 12 mars.

$3
$3
$3
$3

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Bulletin météorologique.

On nous annonce pour aujourd'hui : Hausse barométrique, vents variables soufflant surtout du sud et de l'ouest, thermomètre stationnaire ou en baisse, temps partiellement couvert et pluies locales.

Température, 6 mars 1878.

Thermomètre de C. Duhamel, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade.
6 du matin.....	56	13
Midi.....	70	21
2 P. M.....	75	23
6 P. M.....	67	19

Voyageurs arrivés dans les principaux hôtels.

J O Henry, Starkville, Miss; Edwin Montgomery, do; Caldwell Maxwell, do; Robt Henry, do; miss M L Drake, Minden, La; B K Hawkins, Hazlehurst; G W Hicks, Clinton, Miss; G M Lewis, do; O W Cox, do; miss E A Schumacert, Shawberry S C; F A Bynles et fils, Miss; Mrs M S Montgomery, Starkville, Miss; Walter Randall, Columbus, Tenn; Jno J Kelly, Deer Range; Henry L Atkins et femme, Starkville, Miss; W J Moore, U S Navy; J S Cox, Galveston, Tex; H C Ross, Frankfin, La; D W Washburn, Marshall, Tex; S B Paddock, Texas; L C McLain, Trenton, La; C V Baldwin et femme, Pranklin, La; J F Rumson, Tex; W H Noddell, Miss; A B Utah'efield, Miss; J E Dunbar, Sta Clara S; R C Drue, Minden; G N Crow Hawkins, Tex; J O Gunn, Starkville, Miss; A J Carpenter, do; E R Morgan, Vienna, La; Wm Griffin, Vermont; Dr E Lathaffar, Bay St Louis; Miss Miss; W A Brown do; Sam G Wood, Miss John Mallon et 3 dames; W J Williams, La State University; Oliver Cole, do; S S Moody, Baton Rouge; Le Roy Lee, Ouachita; S I Rogers, Hot Springs, Ark; R S Noble, do; D K Boow, do; Geo M Chapman, Selma; J S Winter, Ala; J E Hawkins et dame, Alabama; J M Ware, Alabama; J M Alexander Alabama; W J Stowers, Oxford, Miss; H S Beggs, Alabama; A L Page, Clinton, Miss; J E Werner, Montgomery; J Ritchie, Ala; H G Poole; L B Gordis, Shreveport, La; R W Southworth, Mich; Dr Sarling Oberon, Starkville, Miss; D K Neivell, Thibodeaux; J S Baker, Rayville, La; Thos J Norock, Waco Texas; W R Mc Entire, Dallas Texas; E C Williamson, Hazlehurst; C M Bunkton, do; W S Losey, Miss.

Académie de Musique.

La fenêtre est tellement habituée à se rendre au théâtre de l'Académie que si elle manque un jour d'y aller, elle s'empresse d'y retourner le lendemain et plusieurs jours de suite comme pour regagner le temps perdu. Nous croyons donc que l'Académie et ses artistes sont dans le vrai goût du public de la partie de la ville où le théâtre se trouve. Les ménétriers auberont leur seconde semaine, après quoi ils feront place à une autre troupe attendue très prochainement.

Bénéfice à l'Alcazar.

Mademoiselle Louise De La Chapelle, l'étoile de l'Alcazar française en cas soir, jeudi, son bénéfice. Le programme prendra Don Santiago Gibonnaise, l'homme enchanté, le Brésilien et un intermède musical. Le tirera sera de 25 cents.

Cour de District des E.-U.

La compagnie de protection du port contre le navire Tornado et la cargaison. Pétition pour sauvetage.

Le juge Billings a donné une décision élaborée, expliquant les lois maritimes régissant cette affaire compliquée. Il a accordé la demande du maître de déposer le coton intact à la Presse de la Levée et a ordonné de vendre le reste. Il a nommé Mr W. C. Black pour estimer les deux lots.

Le Chenal à la Passe du Sud.

Suivant un rapport de Mr R Brown, ingénieur de l'armée des Etats-Unis, il s'en faut de beaucoup que le chenal à la Passe du Sud ait la largeur nécessaire à un profondeur de 22 pieds entre le plein Mississippi et le Golfe du Mexique. Cette largeur fait défaut sur une longueur de 210 pieds.

Tombée au milieu du fleuve.

Mardi soir, sur les 10 heures, le payeur de "l'Enterprise" et le commis du payeur du "Catalonian" et quelques passagers se rendaient dans l'avant à bord de ce dernier steamer, quand l'embarcation a chaviré, et tout le monde est tombé à l'eau. Mais tout le monde aussi a été sauvé par un bateau-vapeur qui passait à proximité et qui a rencuilli ces malheureux dont plusieurs se seraient noyés sans ce prompts secours, car ils ne savaient pas nous nager.

Collision sur le fleuve.

Hier soir, vers six heures et demie, une collision a eu lieu sur le fleuve, en face de la rue Ramfranc, entre le bateau à vapeur "Texas" remorquant un chaland et le bateau-vapeur "Hope." Le chaland a coulé bas et quatre des personnes qui se trouvaient à bord, un homme, une femme et deux enfants, se sont noyées.

BUREAU DE POLICE.

Le Bureau s'est réuni hier soir et a fait les victimes suivantes :

Geo. D. Madère, J. P. Bordelt, J. W. Sweet et Edouard Crane, tous trouvés coupables de la même offense, négligeant de dans l'exercice de leurs fonctions, ont été condamnés à perdre une partie de leurs traitements.

H. Lyons, de la station du Fort, pour conduite indigne, a été condamné à payer une forte amende.

Plusieurs officiers accusés de légères infractions au réglement, ont été acquittés.

BUREAU DES ECOLES PUBLIQUES.

Les membres de ce Bureau ont tenu hier soir leur séance régulière du mois de mars, sous la présidence de l'hon. Thomas J. Semmes.

Le surintendant de la ville, M. Wm. O. Rogers, présente son rapport mensuel dans lequel il dit que le nombre des élèves dans toute la ville s'élève actuellement à 33,150, augmentation de 2500 depuis l'an dernier. Le surintendant recommande comme étant d'une nécessité absolue, la création d'une nouvelle école, et 3500 élèves manquent pour y prendre part n'ayant pas les moyens de les leur donner.

Le chef de chacun des comités chargés de visiter les écoles, fait un rapport favorable.

Le comité des professeurs rapporte deux vacances dans les rangs des professeurs.

Une résolution est adoptée en vertu de laquelle une motion des écoles Marigny et Villeré est ordonnée.

Une seconde résolution est adoptée exigeant des professeurs donnant donner leur démission, un avis informant la Bureau de leur intention, deux semaines à l'avance.

Pour remplir les deux vacances dans les rangs des professeurs, sont nommées Miles Fannie Stringer et Catherine Nichol.

Le comité de finance et le comité des maisons d'école font des rapports qui ne contiennent rien d'important à signaler.

Une communication de Mr Jacob Hastrichien, éloignée de Rome après les funérailles du roi, mais ils ne sont pas retournés dans le Sud et ont, au contraire, été envoyés à Bologne, principal point d'intersection des chemins de fer de la Haute-Italie. Il est à craindre que les troupes de la 1ère division territoriale, division de Chieti, qui ont été envoyées à Rome pour la durée du conclave et qui se composent de 8 bataillons d'infanterie, 1 régiment de bersagliers, 1 brigade de cavalerie, avec un nombre de batteries d'artillerie proportionné, ne retournent pas dans leurs garnisons des bords de l'Adriatique, mais soient, au contraire, envoyées dans les montagnes de la Haute Italie.

Le même journal fait remarquer que les forces militaires réunies dans le nord de l'Italie ne sont montées depuis quinze jours de 4 bataillons et de 12 escadrons, et que ce changement semble n'être que le commencement d'une concentration de troupes opérée sur une grande échelle.

—On écrit de Berlin à la *Gazette de Strasbourg* que l'empereur d'Allemagne, dans une conférence qu'il a eue avec le général chef de Moltke et avec le général Stosch, chef de l'amirauté, a arrêté les mesures à prendre au cas où des complications naîtraient en Orient.

Le comte de X... à sa femme.

—Tu sais, chère amie, ce secret que le marquis de B... m'avait confié, l'autre jour, je suis autorisé à te le dire.

—Oh ! je vous en dispense, dit la comtesse.

—Pourquoi donc ?

—Parce que, il y a huit jours, c'était été un secret... Tandis que, maintenant, ce n'est plus qu'une *nouvelle*.

Discours commémoratif.

Sur l'invitation des catholiques de Mobile, le Dr Layton s'était rendu dans cette ville pour y prononcer un discours à l'occasion de la cérémonie commémorative de la mort du Pape Pie IX. Ce discours très élevé, très noble et plein de sentiment, fait avec art et chaleur, l'éloge de ce pontife que Dieu avait doué d'une puissance morale si grande pour combattre l'erreur et qui, dans chaque occasion, développa toujours un courage inébranlable.

Le Dr. Layton fait avec beaucoup d'éloquence ressortir les grands traits du caractère de Pie IX et nous invitons les catholiques de la Nouvelle Orléans à lire le discours prononcé le 26 février à Mobile et qu'ils trouveront dans le *Propagateur Catholique* du 2 mars.

Suicide probable.

Le sergent Dodenhoffer rapporte à la station centrale de police, qu'il a trouvé, hier à midi, dans la bâtisse du "Louisiane No 2 de Dlab" à l'angle des rues Poland et Villaret, le cadavre d'un individu nommé Gaspard Pfeiffer, natif de Baden, âgé d'environ cinquante-cinq ans. Un pistolet Lefaucheux avec trois cartouches brûlées, a été trouvé à côté du cadavre.

CONSEIL DE VILLE.

Hier, réunion sous la présidence du Maire.

Lecture a été donnée d'offres pour fournitures à l'école McDonough No 6, qui ont été référées au bureau d'école.

La mairie a renvoyé sans son approbation, un contrat soumis à la dernière séance pour le payement de $3016 à la compagnie de pompe No 2 de Mississippi.

Le veto du maire est confirmé.

Le surintendant pour améliorations a été autorisé à faire déblayer un bas-fond quelque de tous les poteaux qu'on y avait établis pour contenir les taureaux.

La somme de $26,540 a été allouée pour payer à la police le mois de février 1878.

La somme de $13,840 a été allouée pour payer l'éclairage pendant le mois de février.

Un compte de $6,204 a été alloué pour le shérif.

L'administrateur des améliorations a fait un rapport contre le chemin plancheyé demandé par le club des tireurs de la Nlle-Orléans.

Un rapport défavorable a été fait sur quelques demandes de réduction d'assessement.

Le maire a été autorisé à passer un contrat avec H. Delboadio pour le transfert d'un morceau de terre sur la Levée où serait construit un élévateur à grains.

L'offre de Thos. O'Neill de construire la maison d'école McDonough No 9, pour $14,000 a été acceptée.

Le Conseil a reçu de J. A. Walker, Pace et Ansemi, Chas. Rhodes et autres, une longue communication en opposition à la pétition contre les chars à vapeur de la rue du Canal, chars qui sont une grande nécessité pour la ville.

Le conseil s'est ajourné.

Ainsi sur qu'en tirant bien
Vous atteindrez le but,
Ainsi sur
Un billet de $1
Gagnera-t-il
Un lot
Dans le
Tirage
De la Loterie de la Louisiane
Mardi, le 12 mars.

Législature de la Louisiane.

SÉNAT.

Séance de mercredi, 6 mars 1878.

A neuf heures et demie précises, Mr Willis vient prendre son fauteuil de président, mais douze membres seulement répondent à l'appel ; la séance, sur la proposition de Mr Robertson, est renvoyée à onze heures.

A l'heure indiquée, Mr Willis appelle le Sénat à l'ordre. Vingt membres seulement sont présents.

Mr Decros, au nom d'un comité spécial chargé de prendre connaissance de certaines accusations portées contre le shériff et le greffier de la cour de la paroisse Madison, annonce qu'après avoir entendu beaucoup de témoignages, le comité est d'avis qu'il ne convient pas que la Législature exerce son pouvoir dans le cas en question.

Mr Gotten, chairman du comité des parcs et des édifices publics, présente un bill—No 218—qui prend à bail la Lâtime située derrière la banque des Citoyens et qu'occupent des fonctionnaires de l'Etat. Elle appartient à Mr Jose Lirgia.

Sont adoptés : le bill No 220 de la Chambre, relatif aux fonctionnaires de l'Etat ; le bill No 294 de la Chambre, modifiant l'article 885 du code de procédure civile, avec les modifications du Sénat ; le bill No 262 de la Chambre, qui abroge les classes du Revised Statutes de 1870, la loi 81 de la session extraordinaire de 1877 et certaines dans la clause 3913 des Revised Statutes de 1870, lesquelles ont trait à l'inspection des poids et des mesures ; le bill No 159 de la Chambre, amendant la loi 78 de 1876, relative aux "private markets" ; le bill No 214 de la Chambre, relatif au payement de la police de la Nouvelle-Orléans et des ordonnances y relatives.

Le rapport de la majorité et celui de la minorité des membres du comité sur la contestation Walker-Wheeler sont déposés—[C'est l'affaire du gouverneur Kellogg, quatrième élection]. Mr Wheeler occupe le siège, que Mr Walker réclame.

Une autre séance pleine de discours, une motion de Mr Wheeler demandant la suppression de la pétition de la minorité, qui est adoptée par un vote de 17 contre 14.

Mr Robertson propose l'adoption du rapport de la majorité, avec la résolution qui l'accompagne.

Mr Twitchell, républicain, demande que le siège de Mr Wakefield soit déclaré vacant et que le gouverneur en soit informé ; sa motion est repoussée par un vote de 20 contre 14.

La proposition de Mr Robertson est adoptée par un vote de 20 contre 14.

Mr Baroh demande l'ajournement à demain, à midi ; sa motion est rejetée par un vote de 20 contre 15.

Mr Walker se présente, est assermenté et prend son siège.

Mr Wiltz, avant de se séparer de Mr Wakefield, le remercie publiquement de son invariable courtoisie envers le président du Sénat, et de sa conduite digne à laquelle chacun se plaît à rendre hommage.

Une résolution de Mr Allain allouant un jour à Mr Wakefield pour le reste de la session, est adoptée.

Le gouverneur annonce qu'il a signé le bill du Sénat incorporant le Hospital Ville Pire Company No 1, de Shreveville.

Mr Boatner présente une résolution qui ordonne anathématisées par ecclésiastiques pensionnaires de l'Etat, qui sont actuellement traînées, a été trouvé à côté du cadavre.

CONSEIL DE VILLE.

Hier, réunion sous la présidence du Maire.

Lecture a été donnée d'offres pour fournitures à l'école McDonough No 6, qui ont été référées au bureau d'école.

La mairie a renvoyé sans son approbation, un contrat soumis à la dernière séance pour le payement de $3016 à la compagnie de pompe No 2 de Mississippi.

Le veto du maire est confirmé.

Le surintendant pour améliorations a été autorisé à faire déblayer un bas-fond quelque de tous les poteaux qu'on y avait établis pour contenir les taureaux.

La somme de $26,540 a été allouée pour payer à la police le mois de février 1878.

La somme de $13,840 a été allouée pour payer l'éclairage pendant le mois de février.

Un compte de $6,204 a été alloué pour le shérif.

L'administrateur des améliorations a fait un rapport contre le chemin plancheyé demandé par le club des tireurs de la Nlle-Orléans.

Un rapport défavorable a été fait sur quelques demandes de réduction d'assessement.

Le maire a été autorisé à passer un contrat avec H. Delboadio pour le transfert d'un morceau de terre sur la Levée où serait construit un élévateur à grains.

L'offre de Thos. O'Neill de construire la maison d'école McDonough No 9, pour $14,000 a été acceptée.

Le Conseil a reçu de J. A. Walker, Pace et Ansemi, Chas. Rhodes et autres, une longue communication en opposition à la pétition contre les chars à vapeur de la rue du Canal, chars qui sont une grande nécessité pour la ville.

Le conseil s'est ajourné.

Séance du soir.

La séance est ouverte à l'heure indiquée. M. Willis est au fauteuil. Vingt-deux membres répondent à l'appel.

Le bill No 264 de la Chambre, autorisant la police de la paroisse Orléans à faire un emprunt de $75,675 pour le payement des salaires (du 1 janvier au 31 mars 1878) des fonctionnaires de police, a été adopté.

Le bill No 285 de la Chambre, allouant $75,675 pour le payement des salaires (du 1 janvier au 31 mars 1878) des fonctionnaires de police, a été adopté.

Le bill No 159 de la Chambre, amendant la loi 78 de 1876, relative aux "private markets", a été adopté.

Le bill No 214 de la Chambre, relatif au payement de la police de la Nouvelle-Orléans et des ordonnances y relatives, a été adopté.

Le bill No 262 de la Chambre, qui impose une taxe sur les marchands, les usuriers et les propriétaires de cabs, est soumis au comité de finances.

Le bill No 266 de la Chambre, autorisant le jury de police de la paroisse Washington à prélever une taxe spéciale, est adopté.

Le rapport du comité sur les nominations portées contre le greffier de la cour et le shériff de la paroisse Madison, est approuvé. Il en est question dans le compte rendu de la séance du matin.

Le bill No 219 du Sénat, prenant à bail, pour un an, à raison de quarante piastres par mois, la bâtisse située derrière l'ancienne Banque des Citoyens, appartenant à M. José Lirgia et occupée actuellement par des fonctionnaires de l'Etat, est déposé sur le bureau, après à appel.

Le bill No 199 du Sénat, allouant $20,000 pour former le cavezons de Bonnet-Carré, est renvoyé indéfiniment.

Le bill No 216 du Sénat, donnant aux contribuables le droit de demander au gouverneur la désignation de membres additionnels de la force de police, et autorisant le gouverneur à nommer la moitié de ces membres dont la désignation lui est demandée, est déposé sur le bureau, sujet à appel.

La prise en considération du rapport du comité des élections sur la contestation Moore-Cage est remise à demain, immédiatement après la lecture du compte-rendu de la séance d'aujourd'hui.

Le bill No 469 de la Chambre, autorisant le proposé à l'enregistrement de la paroisse d'Orléans à se désigner un aide pour l'année 1878 seulement, est appelé mais le Sénat refuse de suspendre les règlements et pour l'adopter et pour l'envoyer au comité.

Le Sénat s'ajourne à demain, à midi.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

La Chambre est appelée à l'ordre à onze heures par l'orateur Bush, qui déclare un quorum présent.

M. Hill, d'Assomption, républicain de couleur, fait la motion de supprimer du journal de la Chambre tout ce qui a trait aux débats de samedi dernier, relatifs au bill pour changer la distribution des districts représentatifs de l'Etat. Déposée sur le bureau.

M. Young, de Claiborne, dépose le bill No 416 de la Chambre, pour le premier trimestre des salaires des officiers constitutionnels. Adopté sé